



Saint-Paul de Vence, le 20 FEV. 2024

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean Pierre CAMILLA, Maire de Saint Paul de Vence, CERTIFIE que l’arrêté municipal du 30/01/2024 ainsi que l’avis d’enquête concernant la modification N°1 du plan local d’urbanisme de la commune de Saint Paul de Vence, ont été affichés en mairie de Saint Paul de Vence et au service urbanisme, à compter du 12 février 2024.

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

